

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2020-342

PREFECTURE DE PARIS

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2020

Sommaire

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris	
75-2020-10-09-007 - Avenant à l'arrêté de subdélégation de signature pour Mme PERNET	
(2 pages)	Page 3
Cour d'appel de Paris	
75-2020-10-07-036 - DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR	
LE FONCTIONNEMENT DU POLE CHORUS (7 pages)	Page 6
75-2020-10-07-035 - DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE (3 pages)	Page 14
Direction régionale des finances publiques d'Île de France et du département de Paris	
75-2020-10-12-004 - Arrêté portant délégation de signature - pôle contrôle expertise de	
Paris 19 ème (2 pages)	Page 18
75-2020-10-12-001 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS	
DES ENTREPRISES DE PARIS 17ème MONCEAU-EPINETTES (3 pages)	Page 21
75-2020-10-12-002 - Arrêté portant délégation de signature - service des impôts des	
particuliers de Paris 16ème Porte Dauphine (3 pages)	Page 25
75-2020-10-12-003 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des	
Particuliers de Paris 7ème (4 pages)	Page 29

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

75-2020-10-09-007

Avenant à l'arrêté de subdélégation de signature pour Mme PERNET





LABRUYERE B.P. 10239 60332 LIANCOURT Cedex Standard: 03 44 31 55 00 Fax Paul Doumer: 03 44 31 55 30

Avenant à l'arrêté de délégation de signature n°

Le directeur de l'hôpital Paul Doumer,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2020 – 009 0004 du 16 Septembre 2020 nommant Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, directeur de l'Hôpital Paul Doumer à compter du 1^{er} Octobre 2020 et lui donnant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, en matière de marchés publics ;

<u>ARRETE</u>

ARTICLE 1:

En cas d'empêchement de Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, Directeur, délégation est donnée à **Madame Martine PERNET**, Adjoint des Cadres Hospitaliers, Responsable du personnel médical et non médical, pour signer les actes liés aux fonctions ressources humaines et ceci, uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 2:

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 3:

L'avenant à l'arrêté de délégation de signature n°75-2019-01-16-002 du 16 Janvier 2019 est abrogé.

Fait à Labruyère le 9 Octobre 2020

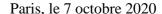
Le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer

Odon MARTIN MARTINIERE

Cour d'appel de Paris

75-2020-10-07-036

DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE FONCTIONNEMENT DU POLE CHORUS





DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE FONCTIONNEMENT DU POLE CHORUS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jean-Michel Hayat,

La procureure générale près ladite cour, Catherine Champrenault,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux), R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-67 (compétences en matière de marchés publics), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président);

Vu la loi organique n°2001-692 du $1^{\rm er}$ août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du 9 septembre 2015 portant nomination de Mme Catherine Champrenault aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret du 10 octobre 2019 portant nomination de M. Jean-Michel Hayat aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

DECIDENT:

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le Pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

1

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2: Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, dans les conditions de seuil indiquées, à l'effet de signer les bons de commande, actes relevant du pouvoir adjudicateur, exécutés par le pôle Chorus.

Article 3 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Paris hébergeant le pôle Chorus et au contrôleur financier régional.

Article 4: Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

Signature Catherine Champrenault Signature Jean-Michel HAYAT Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer les actes d'ordonnancement secondaires dans Chorus (programme 0166, programme 0101) :

Chefs de service

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
MARQUES- SALOIO	Victor	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable du pôle Chorus, responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes, des engagements de tiers et de l'inventaire	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
LE MENTEC	Gurvan	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable du pôle Chorus, responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes, des engagements de tiers et de l'inventaire	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
COZE	Anne- Laure	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire.	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
MARGUERITTE	Thomas	Directeur des services de greffe judiciaires placé	Responsable de la gestion budgétaire.	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

MEGUIRA	Julie	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire.	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
VITRICH	Claire	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire.	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
WESOLEK	Anne-Lise	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire.	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

Responsables des Engagements Juridiques

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
ALBENY	Nelly	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
CAMPIN	Robert	Secrétaire Administratif	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
CAURO	Delphine	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
DE VERA	Christophe	Secrétaire Administratif	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
GAUDY	Béatrice	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
JAGODZINSKI	Martine	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
MALHERBE	Viviane	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
SIBADO	Mélissa	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
STASZICK	Christelle	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
WALTER	Virginia	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

Gestionnaires

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
ATTALI	Sandra	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
AVRAM	Elena	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
BAIZIDI	Valérie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
BASTARD	Marc	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
BOGARD	Karine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
BONNARD	Sylvie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
BOULE	Laure	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
COUSY-MALBOS	Jocelyne	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
CRISTOBAL BERNAL	Yvonne	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
DALSCENT	Valérie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
FRICKERT	Caroline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
GALLIEN	Sandra	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
HABASSI	Leila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil
IMOUMENACENE	Kamelia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des services faits dans Chorus	Aucun seuil

IZ A I I IZAINZ	N. 41 1.	Adjointe	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	۸ '1	
KALUZNY	KALUZNY Nathalie		des demandes de paiement	dans Chorus	Aucun seuil	
LECANN	Canala Canala		Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	A :1	
LECANN	Carole	Administrative	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucun seuil	
MALEZIEUV	Violette	Adjointe	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	Augun gavil	
MALEZIEUX	Violette	Administrative	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucun seuil	
METAYER	Jean-Patrick	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	Augun gauil	
MEIAIEK	Jean-Patrick	Adjoint Administratif	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucun seuil	
NEVE	Curana	Adjointe	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	A	
NEVE	Suzanne	administrative	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucun seuil	
NIANZI-GAULARD	Célia	Adjointe	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	Aucun seuil	
NIANZI-GAULARD	Cena	Administrative	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucun seun	
PAGES	Ctánhana	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	Aucun seuil	
PAGES	Stéphane	Adjoint Administratif	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucuii seuii	
RAJAONARIVELO	Localyma	Adjointe	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	Augun gayil	
RAJAONARIVELO	Jocelyne Ad	Administrative	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucun seuil	
RENAUT	Nathalie	Adjointe	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	Aucun seuil	
KENAUI	Namane	Administrative	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucuii seuii	
SAMBA	Nicaise	Nicaise Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	Augun gauil	
SAMDA	Micaise	Aujoint Auministram	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucun seuil	
SEDECIAS	Lydia	Adjointe	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	Aucun seuil	
SEDECIAS	Lydia	Administrative	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucuii seuii	
TANZE	Maximine	Adjointe	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	Aucun seuil	
IANZE	Maximine	Administrative	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucuii seuii	
THIEBO	Claudine	Adjointe	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	Aucun seuil	
THIEDU	Claudille	Administrative	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucuii seuii	
TOURATIER	E1	Adjointe	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	A:1	
TOURATIER	Florence	Administrative	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucun seuil	
TRAN DU PHUOC	Jean-	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et	Certification des services faits	Augun squil	
TRANDO THOUC	Philippe	Aujoint Aunimistratii	des demandes de paiement	dans Chorus	Aucun seuil	

Nb: l'intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le (la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature).

Cour d'appel de Paris

75-2020-10-07-035

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Paris, le 7 octobre 2020



DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jean-Michel Hayat,

La procureure générale près ladite cour, Catherine Champrenault,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70, D. 312-66, R. 312-67, R. 312-74;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 relatif à l'aide juridictionnelle et le décret n°2005-1708 du 29 décembre 2005 relatif à l'ordonnancement de la dépense en matière d'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

Vu le décret n°2007-352 du 24 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2019 portant nomination de M. Jean-Michel Hayat aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 portant nomination de Mme Catherine Champrenault aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 24 décembre 2019, portant nomination de M. Christophe Courtalon, en qualité de président de chambre à la cour d'appel de Paris ;

Vu la décision du 26 décembre 2019 des chefs de la cour d'appel de Paris, désignant M. Christophe Courtalon, président de chambre à la cour d'appel de Paris, en qualité de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Page 1 sur 3

DÉCIDENT:

<u>Article 1^{er}</u>: Délégation de signature est donnée à M. Christophe Courtalon, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, et en cas d'empêchement à ses adjoints, Mme Anne Anthony-Gerroldt, M. Maxime Ribar, Mme Gaëlle Le Bronec, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques-Saloio, dans les domaines suivants :

- la gestion administrative de l'ensemble du personnel (fonctionnaires et magistrats) ;
- la formation du personnel, à l'exception de celle des magistrats ;
- la préparation et l'exécution des budgets opérationnels de programme 101 et 166 ainsi que de la passation des marchés ;
- la gestion des équipements en matière de systèmes d'information ;
- la gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort.

<u>Article 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Courtalon et de ses adjoints, Mme Anne Anthony-Gerroldt, M. Maxime Ribar, Mme Gaëlle Le Bronec, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques-Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la préparation et de l'exécution budgétaire et comptable, celui de la passation des marchés et des frais de déplacement à Mme Anne-Laure Coze, responsable de gestion budgétaire.

<u>Article 2-1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure Coze, la délégation prévue à l'article 2 est donnée à :

- Mme Anne-Lise Wesolek, chargée de mission du contrôle interne financier, en ce qui concerne le domaine du contrôle interne financier.
- Mme Claire Vitrich, responsable de gestion budgétaire, pour ce qui concerne le programme 101 Accès au droit et à la justice : Actions 01, 02, 03 et 04.
- M. Gurvan Le Mentec, chef du bureau de l'exécution comptable (Pôle Chorus) pour ce qui concerne le domaine de l'exécution des budgets opérationnels de programme.
- Mme Julie MEGUIRA, en ce qui concerne l'exécution financière de la commande publique.
- Mme Maelle Michalewicz, chef du bureau des marchés publics, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau, et Mme Alice Hochet dans le cadre de ses missions relatives à sa délégation de directrice placée.
- M. Thomas Margueritte en ce qui concerne les frais de déplacement.

<u>Article 2-2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Courtalon et de ses adjoints, Mme Anne Anthony-Gerroldt, M. Maxime Ribar, Mme Gaëlle Le Bronec, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques-Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de la formation informatique du personnel à l'exception de celle des magistrats, à Mme Alice SUEUR, chef du bureau des systèmes d'information, dans la limite des attributions de ce bureau.

<u>Article 3</u> : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Le Bronec, délégation est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des titulaires et Mme Marion Besnier, son adjointe, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau. En cas d'absence de M. Ludovic Spano et de Mme Marion Besnier, délégation est donnée à Mme Marion Le Coz.
- Mme Marion Le Coz, en ce qui concerne les attributions de la cellule magistrats. En cas d'absence de Mme Marion Le Coz, délégation est donnée à Mme Marion Besnier.

Page 2 sur 3

- M. Florian Outrey, chef du bureau du suivi des effectifs et de la masse salariale et à Mme Martine Motard, plus particulièrement chargée au sein de ce bureau de la gestion des personnels placés, pour les attributions relevant de ce bureau.
- M. Patrice Oumraou, chef du bureau de la formation et du recrutement pour les attributions relevant de ce bureau.
- Mme Rosa-Anna Serpentini et Mme Mariam Bessa, cheffes du bureau de la gestion des non titulaires pour les attributions relevant de ce bureau.
- Mme Carole Andre-Foisset, chargée de mission santé, sécurité et qualité de vie au travail, pour les accidents de service, les demandes de prestations sociales des agents du ressort et pour toutes autres attributions relevant de son périmètre d'intervention.

<u>Article 3-1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Oumraou, la délégation prévue à l'article 3 est donnée à Mme Pauline Vahé, son adjointe, pour les attributions relevant du bureau de la formation et du recrutement.

<u>Article 4</u>: La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la cour d'appel de Paris et au contrôleur budgétaire régional.

<u>Article 5</u>: Le premier président et la procureure générale près ladite cour confient à la directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Catherine CHAMPRENAULT

Jean-Michel HAYAT

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2020-10-12-004

Arrêté portant délégation de signature - pôle contrôle expertise de Paris 19 ème







Direction régionale des Finances publiques d'île de France et de Paris Pôle de Contrôle et d'Expertise 17 Place de l'Argonne 75938 PARIS CEDEX 19 Paris, le 12 Octobre 2020

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 19 ème, Madame Cécile ADAMOU-MBAZOA,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête:

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHANTELOSE Elisabeth	inspecteur	15 000 €	7 500 €
COURET Christophe	inspecteur	15 000 €	7 500 €
MANET Marie-Ange	inspecteur	15 000 €	7 500 €
PENET Maxime	inspecteur	15 000 €	7 500 €
RAJAONSON Hoby	inspecteur	15 000 €	7 500 €
SASTRE Aurélie	inspecteur	15 000 €	7 500 €
THIBAULT Patrice	inspecteur	15 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GROUT Patricia	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
BOULEAU Frédéric	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
GOUFANE Marthe	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 19 ème,

Signé

Cécile ADAMOU-MBAZOA, Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2020-10-12-001

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 17ème MONCEAU-EPINETTES



FINANCES PUBLIQUES

Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

Paris, le 12 Octobre 2020

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 17ème MONCEAU-EPINETTES 6A Bd de Reims 75844 Paris cedex 17

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Monceau-Epinettes

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. KICHENIN Ruddy, Inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Monceau-Epinettes, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant :
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DELIOT Pascale	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
GUILLOTEAU Valérie	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
ROUSSET Rémi	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
MARMIN Audrey	Contrôleur	10 000€	10 000 €
MORIN Matthieu	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TCHISSAMBOU Catherine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DESPLANS Laurys	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUCETHA Noura	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BRUN David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MALOU Ouiza	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DEVARIEUX David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CAREMIAUX Sophie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUANICH Estelle	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PRUDENT Alexandre	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ALONGI Anthony	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
COURANT Franck	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
SARNA Maria-Dolores	Agent	2 000 €	-
TESTA Alain	Agent	2 000 €	-
MARTIN Sylvie	Agent	2 000 €	-
MASSON-TECHER Lancelot	Agent	2 000 €	2 000 €
ODIOR Véronika	Agent	2 000 €	2 000 €
GERINGER Guillaume	Agent	2 000 €	2 000 €

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Le Comptable, Responsable du Service des Impôts des Entreprises de Paris 17ème Monceau-Epinettes,

SIGNE

Stéphane BASSET

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2020-10-12-002

Arrêté portant délégation de signature - service des impôts des particuliers de Paris 16ème Porte Dauphine



Liberté Égalité Fraternité



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

Service des impôts des particuliers 146 avenue de Malakoff 75775 Paris Cedex 16

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux, de gracieux fiscal et de recouvrement

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16ème Porte Dauphine

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mmes CHATELIN Nadine et MATHIEU Isabelle, inspectrices divisionnaires adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16ème Porte Dauphine à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et, notamment, les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;
 - b) les avis de mise en recouvrement;

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;
- 5°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;
- 6°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

et plus généralement l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et, notamment, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

dans la limite de 15 000 €, les inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CHAMPAGNE Arnaud MERAIH Malik	
-------------------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ABDOOLALLIAS Saabir	DAMERVAL Mickaël	DESILLES Fanny
DJEBROUNI Djamel	DROUOD Marie-Pascaline	JOSIERE Denis
LE MAUX Christophe	LO Soubeyrou	PERREE Alain
RIVA Stéphane	ROUERE Romain	SEVIN Véronique
VILAIN Virginie		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CATINAUD Vincent	GONDOUIN Yann	HARROCK Antoine
LE DIGARCHER Yann-Erwann	LELLOUCHE Chantal	PUSONJIC Milka
SALL Maty	URRUTY Anaëlle	

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) toutes quittances de caisse;
- 2°) tous actes donnant mainlevée totale ou partielle des poursuites, à la suite du paiement des dettes dudit débiteur pour les dettes au titre des deux années précédant l'acte, d'un montant inférieur à 5 000 euros, pour chacune d'elles

aux agents désignés ci-après :

CHAMPAGNE Arnauld	ABDOOOLALLIAS Saabir	DESILLES Fanny
DJEBROUNI Djamel	DROUOD Marie-Pascaline	JOSIERE Denis
PERREE Alain	SEVIN Véronique	URRUTY Anaëlle

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du soussigné, les agents des finances publiques désignés ci-après peuvent signer l'ensemble des décisions dans les conditions et limites de la propre délégation de signature du responsable :

Nom et prénom des agents	Grade
CHATELIN Nadine	Inspectrice divisionnaire
MATHIEU Isabelle	Inspectrice divisionnaire

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 12 Octobre 2020

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de Paris 16ème Porte Dauphine,

Signé

José CANO Inspecteur divisionnaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2020-10-12-003

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des Particuliers de Paris 7ème





Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

Paris, le 12 octobre 2020

Service des impôts des Particuliers de Paris 7ème 9, Place Saint-Sulpice 75292 Paris Cedex 06

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, Monsieur Jean Michel PONS, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 7ème arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur OUDIOU François, Inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 7ème, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office [(pour un SIP comportant un secteur foncier) et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes];
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BRUGERE Isabelle	CYRILLE Valéry	
DIGOCIAL ISABEIIC	CTRILLE Valery	

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LESPIAUC Laurent	LAMARQUE Sabine	MATHURINE Gladys

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AUDIC Tristan	FRANÇOIS Julien	MINICONI Paul-François
BORSONI Catherine	HAMMAOUI Moummed	POTEAU Ruben
BOUCHE Grégory	LAMBERT Daniel	SIGODA Olivier
BOUTMIR Bilal	MICHAUD Jean-Baptiste	TELAKHETE Priscilla

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les avis de mise en recouvrement ;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BRUGERE Isabelle Inspecteur		15 000 €
CYRILLE Valéry	Inspecteur	15 000 €
BOUTES Corinne	Contrôleur principal	10 000 €
DESRUELLES Véronique	Contrôleur principal	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
MENARD Marie-Claude	Contrôleur principal	10 000 €
CLAUDEL Béatrice	Contrôleur	10 000 €
LAFON Jacky	Contrôleur	10 000 €
LE GALL Philippe	Contrôleur	10 000 €
MENDES Justine	Agent	2 000 €

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GOZLAN Thierry	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MAGNARD Joseph	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AUDIC Tristan	Agent	2 000€	2 000€
BORSONI Catherine	Agent	2 000€	2 000€
BOUCHE Grégory	Agent	2 000€	2 000€
BOUTMIR Bilal	Agent	2 000€	2 000€
FRANÇOIS Julien	Agent	2 000€	2 000€
HAMMAOUI Moummed	Agent	2 000€	2 000€
LAMBERT Daniel	Agent	2 000€	2 000€
MICHAUD Jean-Baptiste	Agent	2 000€	2 000€
MINICONI Paul-François	Agent	2 000€	2 000€
POTEAU Ruben	Agent	2 000€	2 000€
SIGODA Olivier	Agent	2 000€	2 000€
TELAKHETE Priscilla	Agent	2 000€	2 000€

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de PARIS 6ème, SIP de PARIS 7ème.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de PARIS 7ème arrondissement,

Signé

Jean-Michel PONS